

07/06 | 07:00 | Chantale Houzelle
La réforme du statut JEI pénalise 80 % des entreprises du logiciel et du jeu vidéo

L'Association française des éditeurs de logiciels (Afdel) et le Syndicat national du jeu vidéo (SNJV) ont remis la semaine dernière au ministre Eric Besson, les résultats d'une enquête qui mesure, comme l'a déjà fait France Biotech, l'impact négatif de la réforme du dispositif JEI (Jeune entreprise innovante) sur leurs deux secteurs d'activités.

Les chiffres sont sans appel : 80 % de ces sociétés ont dû réduire leurs investissements en R&D, 54 % ont déjà limité le recrutement de chercheurs ou ingénieurs et 17 % ont même été obligées de licencier. Depuis le 1^{er} janvier, le raboutage du statut JEI (« Les Echos » du 15 février) a coûté en moyenne 66.236 euros par entreprise, mettant en péril la trésorerie des plus fragiles. Des données tangibles qui devraient peser en faveur de la révision du dossier JEI par le gouvernement, dans le cadre de la discussion en cours du projet de loi de Finances rectificative. « *Nous avons bon espoir, car le président de la République a clairement reconnu qu'il y avait un problème* », souligne Patrick Bertrand (photo), président de l'Afdel et membre du Conseil national du numérique (CNN).

Tous droits réservés - Les Echos 2011